

OBSERVATOIRE

Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au

« 3919-Violences Femmes Info »
Année 2020







Reproduction autorisée avec mention de la source :

« Fédération Nationale Solidarité Femmes – www.solidaritefemmes.org »

Fédération Nationale Solidarité Femmes

CS60047 75019 PARIS

Tél.: 01 40 33 80 90 Fax: 01 40 33 12 14

Observatoire@soldaritefemmes.org

Contact presse

Françoise Brié Tél.: 01 40 33 80 90 06 64 43 10 13

PREAMBULE	1
CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2020	2
EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2017 ET 2020	8
DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919	
ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 P VIOLENCES CONJUGALES EN 2020	
PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919 Origine des appels de femmes victimes de violences conjugales en 2020	
SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2020	15
SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2020 VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2020	17
PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2020	22
Typologie des violences conjugales : donnees	23
CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2020	24
Antecedents de violences subies et/ou perpetrees par les victimes et les agresseurs	
DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES	27
TYPES DE SOUTIEN	29
Types de soutien	29
REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN	30
FOCUS —LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN SITUATION DE HANDICAP ET D'INVALIDITE, AU 3919, EN 2020	31
CRISE SANITAIRE COVID-19 EN 2020	36
ANNEXES	38

PREAMBULE

Le 3919-Violences Femmes Info (VFI) est la ligne nationale d'écoute anonyme pour les femmes victimes de violences sexistes. Elle a pour mission principale d'apporter un soutien et une première réponse aux victimes et à leur entourage. Son numéro d'appel est le 3919, d'où les dénominations Violences Femmes Info-3919 ou 3919-Violences Femmes Info ou encore tout simplement le « 3919 ». Le 3919 - Violences Femmes Info offre ainsi un service unique d'écoute, gratuit y compris depuis les mobiles, répondant depuis le 23 août 2021, 7 jours sur 7, 24h sur 24, y compris week-ends et jours fériés¹.

- La ligne d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales, Violences conjugales Femmes Info-service soit VCI est créé en 1992 par la FNSF.
- En 2007, pour faciliter la mémorisation, le numéro devient le 3919 et remplace dès lors le numéro à 10 chiffres.
- En 2014, la ligne d'écoute devient Violences Femmes Info-3919 ou 3919-Violences Femmes Info, en partenariat avec les associations de lutte contre les violences faites aux femmes².

La mission de la ligne d'écoute nationale 3919

Sa mission est réalisée par des écoutantes professionnelles qui mènent des entretiens à trois dimensions : l'écoute, l'information et l'orientation.

Les personnes qui appellent sont dans leur grande majorité des femmes victimes. Il peut également s'agir de l'entourage proche de la femme victime ou de professionnel.le.s en contact avec elle.

Depuis 2014, pour renforcer la capacité de réponse du dispositif et afin d'optimiser la gestion d'un nombre toujours plus croissant d'appels, une réorganisation a été réalisée avec la mise en place d'un niveau de réponse supplémentaire dans le but de fluidifier le trafic d'appels et de s'adapter à la demande.

Pour rappel:

♣ 1er niveau de réponse : le pré-accueil Violences Femmes Info assure l'accueil des appelant.e.s du 3919, l'évacuation des appels parasites, la gestion optimisée du trafic, le transfert vers les écoutantes du second niveau ou le CFCV pour les violences sexuelles. Il peut aussi orienter vers les dispositifs les plus adaptés en fonction de la problématique soulevée. Il donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique courte, dite fiche préaccueil.

¹ Sauf 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai

² L'AVFT, Femmes solidaires, Voix de Femmes, la FNCIDFF, le CFCV, la Fédération GAMS, le MFPF, l'AdN, le Mouvement du Nid, FDFA. Voir en dernière page

♣ 2ème niveau de réponse : le service écoute reçoit les appels transférés par le préaccueil. Il est dédié à l'écoute et au soutien des victimes (ou entourage des victimes), en particulier de violences conjugales, à leur information et orientation vers des structures spécialisées ou vers des professionnel.le.s pertinent.e.s (orientation des appels vers les associations locales, vers le réseau Solidarité Femmes et les dispositifs dans chaque département). Pour l'analyse présentée, l'appel donne lieu à la réalisation d'une fiche informatique longue, fiche Violences Conjugales (FVC).

CHIFFRES CLES DU 3919 EN 2020

Données globales

1. Nombre d'appels

En 2020, le « 3919 - Violences Femmes Infos » a recensé :

164 957 appels traitables (+70%/2019) avec 99 538 prises en charge téléphonique (+22%/2019). Pour rappel, la période Covid-19 avec confinement a débuté en mars 2020 avec bascule sur un système de secours modifiant l'organisation de la plateforme d'appel et l'activité des écoutantes.

2. Violences faites aux femmes

Le nombre d'appels pour violences conjugales progresse de près de 20%. Les appels pour violences sexuelles connaissent également une nouvelle augmentation en 2020 (+9%/2019).

53 264 ³appels (+ 8 326 appels soit +19% /2019) :

- 95% (50 668⁴) ont pour motif les violences conjugales, y compris le viol conjugal.
- 4% concernent des violences sexuelles (+9%/2019),
- 1% des violences sexuelles au travail (322),
- 0.1% ont pour motif des mariages forcés (41),
- 0.1% des mutilations sexuelles (14).

Violences conjugales

3. La très grande majorité : une femme victime d'un homme auteur de violences.

97% des appels⁵ concernent une victime femme⁶ et dans 98% de ces situations l'agression est perpétrée par un homme⁷.

³ 44 938 appels en 2019

⁴ 42 370 appels en 2019

⁵ Information sur le sexe de la victime et celui de l'agresseur, soit 23 343 fiches.

^{6 22 583} fiches.

⁷ 22 156 fiches.

4. Origine de l'appel :

69%8 une femme victime;

13% des membres de la famille;

13% des proches (ami.e.s, voisin.e.s, collègues...), (+3 points/2019);

3% de professionnel.le.s;

1% autre et 0.3% auteurs de violences

5. Connaissance du numéro : en premier via Internet

26% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré avoir connu la plateforme d'écoute grâce aux recherches effectuées sur internet.

Malgré un effort plus important des différents services pour communiquer sur le numéro auprès des femmes victimes (+5 points / 2019) les femmes sont peu orientées par les professionnel.le.s vers le 3919.

6. Régions⁹:

l'Ile de France : 26% (2 927 fiches)

l'Auvergne-Rhône-Alpes : 11% (1 246 fiches)

l'Occitanie : 9% (981 fiches)

- La région PACA et les Hauts-de-France : 9% (955 et 945 fiches)

Situation des femmes victimes de violences conjugales (FVHA)

7. Un premier appel au 3919

Pour 86%, il s'agit d'un 1^{er} appel. Cependant 14% des femmes ont déjà contacté le **3919**.

8. Age

Elles ont entre 20 et 39 ans (49% des victimes).

Au regard des données INSEE (23%), les femmes âgées de 20 à 39 ans sont surreprésentées. 10% des victimes ont entre 18 et 25 ans.

9. <u>Six types de violences conjugales</u> et en moyenne les victimes en dénoncent plusieurs formes (2.7)

- **↓ Violences psychologiques** : 84% des victimes (dont humiliations, reproches 85% et dénigrement, mépris 84%).
- **↓ Violences verbales :** 75% des victimes (dont injures et insultes, 91%).

_

^{8 15 048} FVC.

⁹ Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919. Hors non renseignées et appels de l'étranger).

- ➡ Violences physiques: 58% des victimes (dont coups porté à main nue, coup de pied, 72%).
- **↓ Violences sexuelles** : 9% des victimes (dont viol conjugal, 51%).
- **↓ Violences économiques** révélées par 19% des victimes (dont chantage économique, 50%).
- ➡ Violences administratives révélées par 3% des victimes (confiscation de papiers administratifs, 47%).

En 2020, plus d'une femme sur dix a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort.

10. <u>Focus</u>: emploi, ressources, violences économiques et administratives, hébergement instable. Une précarisation due aux violences qui freine les démarches juridiques, empêche la sortie de la violence et la reconstruction

Des différences significatives sont constatées entre auteurs de violences et victimes en comparaison à la population générale. Les femmes victimes sont moins en emploi, ont moins de ressources et plus d'interruptions dans leur vie professionnelle que leurs agresseurs. Freins à l'autonomie et violences économiques sont des éléments récurrents dans les violences conjugales. Elles maintiennent la victime dans une situation de dépendance et se poursuivent souvent après la séparation.

- 53% des victimes seulement ont un emploi pour 69% (deux tiers) des auteurs de violences (Cet écart est presque trois fois plus important au 3919 que dans la population générale¹⁰).
- ₹ 21% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 12% des agresseurs.

Les agresseurs ont, par ailleurs davantage de ressources « propres » que les victimes de violences conjugales¹¹. **Ces dernières sont plus nombreuses à être touchées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique** (situation de handicap ou d'invalidité / 543 femmes, arrêt maladie, arrêt maternité ou en congé parental).

- Les violences économiques sont révélées par 19% 12 des victimes :
- Pour 50% il s'agit de chantage économique.
- 26% dénoncent une non-participation aux charges et un contrôle des dépenses.
- ≠ 29% ont révélé être privées, dépossédées de leurs ressources financières et/ou des moyens de paiement (subtilisation et confiscation).

¹⁰ Insee, enquête Emploi.

¹¹Lorsque les données concernant le type de ressource sont disponibles on note que 68% des victimes et 79% des auteurs ont déclaré percevoir un salaire.

^{12 2 800} fiches

- ↓ 197 femmes victimes ont déclaré avoir l'interdiction d'exercer une activité professionnelle.
 - *Les violences administratives* existent pour près de 3% des victimes (dont chantage administratif pour 47%).
 - Lieu de résidence : 18% des femmes déclarent une situation d'hébergement complexe (Hôtel, CHRS, 115, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire, autre).
- **♣** 59% des victimes veulent quitter le domicile conjugal. 24% souhaitent le départ du partenaire.
- 🖶 18% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- Suite aux violences conjugales, 230 femmes ont été mises à la porte par leur agresseur (près de 10%).

11. Focus: Violences sexuelles par compagnon ou ex-compagnon

En 2020, 1311 (9%) femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles dont 51% de viol conjugal.

En moyenne, les victimes subissent près de 2 formes de violences sexuelles.

Bien que les violences sexuelles au sein du couple restent peu dévoilées, le nombre de femmes se déclarant victimes de ces violences a augmenté de 86% entre 2014 et 2020.

- Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle au sein du couple.
 670 femmes soit 51% des femmes victimes de violences sexuelles ont ainsi déclaré en avoir été victimes (+12%/2019).
- 4 Le harcèlement sexuel est également dénoncé par 39% des victimes.
- Pour 23% d'entre elles, on relève des pratiques sexuelles imposées.
- **↓** 14 femmes ont révélé être forcées à la prostitution et 29 femmes ont eu un.e partenaire sexuel.le imposé.e par l'agresseur.

915 (70%) ont déclaré avoir été victime de violences sexuelles graves (viol ou tentative de viol, pratiques ou partenaires sexuels imposés).

Parmi elles, 428 victimes ont effectué des démarches auprès d'un service de police ou de gendarmerie (47%). Dans l'ensemble, elles déclarent le plus souvent avoir effectué un dépôt de plainte, et ce particulièrement, lorsqu'il y a la révélation d'un viol conjugal (65%).

71% des victimes décrivent de graves **conséquences psychiques et physiques** et 50% des conséquences sociales.

- 12. L'auteur des violences est le partenaire régulier de la victime dans 75% des situations
 - Dans les 2/3 des cas (68%), les victimes résident avec le partenaire violent. Pour 40% de ces situations la relation avec ce dernier, dure depuis plus de 10 ans - 40% des victimes sont mariées et 27% en concubinage.
 - 24% des victimes dénoncent les violences de leur ex-partenaire et 46% des victimes ont déclaré que les violences se poursuivent plus de 1 an après la rupture.

13. Focus: Enfants et violences conjugales

4 femmes sur 5 ont au moins un enfant (83%). 45% des victimes déclarent avoir entre 2 et 3 enfants. Près de 20 000 enfants seraient concernés par les violences au 3919 (19 598).

- **♣** 97% des femmes (décrivant la situation de leurs enfants) indiquent qu'ils sont exposés aux violences et 31% qu'ils sont victimes de maltraitances directes.
- **◆ 95% des femmes indiquent peur, anxiété, angoisse et stress** et 24% perte d'estime de soi et sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s). Pour 20% leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.
- ≠ 55% se trouvent au domicile conjugal, 21% ont leur domicile propre (étudiant.e.s, majeur.e.s), 18% résident avec leurs mères, 4% sont chez un tiers, en foyer ou en famille d'accueil.
- ♣ Après la séparation, malgré les violences conjugales, dans plus d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père ou est en résidence alternée (12%) pour 18% d'enfants résidant avec leur mère victime de violences.

14. Démarches

Les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales :

- services de police (36%) et de santé (28%),
- services de justice (14%), services sociaux (10%).
- ♣ On observe plus de démarches vers les services de police et de gendarmerie pour les femmes de moins de 30 ans.
- La part des démarches effectuées auprès des services de justice est plus importante pour les plus de 40 ans.

- Les femmes victimes de plus de 60 ans s'adressent plus aux services de santé.
- 15. <u>Au 3919, la famille représente pour 48% des femmes victimes (n= 3 184) le premier soutien mentionné face aux agressions. Mais 25% indiquent ne pas avoir trouvé de soutien (famille, proches, professionnel.le.s..).</u>

16.Focus: femmes en situation de handicap

En 2020, 716 appels concernent des victimes en situation de handicap dont 680 femmes en situation de handicap/invalidité (+26% / 2019).

84% d'entre elles considèrent leur handicap ou invalidité comme étant à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation des violences subies.

♣ Pour 31% des femmes victimes, le handicap ou l'invalidité est une conséquence des violences exercées.

EVOLUTION DES APPELS ENTRE 2017 ET 2020

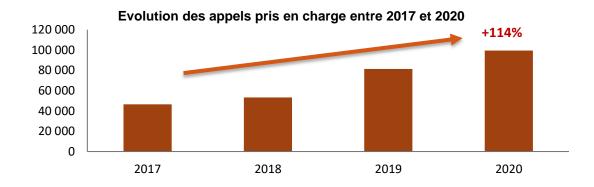
Figure 1 - Distribution des appels au 3919 en 2017- 2020 par motif d'appels

Activité téléphonique de la plateforme du 3919-Violence Femmes Info	2017	2018	2019	2020
Appels traitables	61 280	66 824	96 799	164 957
Prises en charge téléphoniques ¹³	46 449	53 255	81 401	99 538

Source: FNSF 3919-2020.

En 2020, le 3919 a reçu 164 957 appels traitables. Ces derniers correspondent à l'ensemble des appels reçus sur la plateforme. Rappelons tout d'abord que le trafic d'appel connait une augmentation constante depuis 2017.

Les différents évènements tels que les mouvements « #metoo », faisant suite à l'affaire Weinstein en 2017, la campagne « Grande Cause » de 2018 puis celle très médiatique du Grenelle (« 3.9.1.9 » le 3 septembre 2019) contre les violences conjugales ont favorisé une croissance très importante et soutenue des appels sur le dispositif. Cette évolution s'est amplifiée en 2020 en raison de la crise sanitaire COVID-19 et des différents confinements qui ont eu un impact majeur sur l'activité du service 3919 (+70%/2019).



PRINCIPAUX MOTIFS D'APPEL

Figure 2 - Répartition des appels au 3919 par types d'appels en 2020

Motif d'appels 3919-VFI	N	%
Violences faites aux femmes	53 264	69
Infos/renseignement	4 752	6
Autre type de violence	6 332	8
Parasites	16 321	21
Total	77 054	100

Source : FNSF 3919-2020.

¹³ Anciennement nommés « appels traités »

60 736 prises en charge téléphoniques concernent des « **appels à contenu »**, soit 79% des prises en charge téléphoniques en 2020 (+16%/2019). Nous avons cependant enregistré deux fois plus d'appels qui ne sont pas en lien avec l'activité du service et ce particulièrement durant la période confinement.

Figure 3 - Ventilation des appels « Violences faites aux femmes » au 3919 en 2020

Appels "Violences faites aux femmes" 3919- VFI	Nb	%
Violences conjugales	50 668	95
Violences sexuelles	2 219	4
Harcèlement sexuel au travail	322	1
Mariage forcé/crime dit d'honneur	41	0,1
Mutilation sexuelle féminine	14	0,03
Total	53 264	100,0

Source: FNSF 3919-2020.

Champ: tout type d'appel; Appel « Violences faites aux femmes ».

50 668 prises en charge téléphoniques au **3919** sont des appels **pour violences conjugales** soit 95% des appels « violences faites aux femmes ».

4% concernent des violences sexuelles 0.1% ont pour motif des mariages forcés, 1% des violences sexuelles au travail et 0.1% des mutilations sexuelles.

Nous observons cette année encore, une progression de près de 20% du nombre d'appels pour violences conjugales. Les appels pour violences sexuelles connaissent également une augmentation cette année (+9%/2019).

♣ 26 803 fiches d'appels Violences Conjugales sont des appels traités par le 1er niveau de réponse. Ces fiches courtes ne sont pas traitées par l'Observatoire de la FNSF.

En conséquence, ce sont **23 864** fiches d'appels, appelées ci-après <u>fiches VC (FVC)</u> qui sont analysées dans le présent document pour l'année 2020, soit :

- des appels pour violences conjugales,
- ayant été pris en charge par une écoutante du 2ème niveau
- et ayant fait l'objet d'un enregistrement informatique d'une fiche longue au 3919

Note méthodologique

Il est important de rappeler que les écoutantes ne font pas un travail d'enquête et qu'en conséquence les variables ne sont pas systématiquement renseignées, leur objectif premier étant l'écoute. =>

Sur les 23 864 fiches Violences Conjugales (FVC) du 3919-VFI, au total :

22 156 fiches Violences Conjugales concernent une femme victime d'un agresseur masculin (FVHA) quel que soit le statut de l'appelant.e. ¹⁴

L'analyse des parcours porte, à partir de cet échantillon, sur les fiches dont <u>l'appel a été émis</u> par une femme victime de violences conjugales. En conséquence, la population de référence pour l'ensemble de l'étude est égale à 15 048 (soit *3919-France* = 15 048 ou N = 15 048).

Taux de réponse : n/N est exprimé en pourcentage à la suite de chaque tableau. Il correspond au nombre de victimes ayant renseigné la variable analysée.

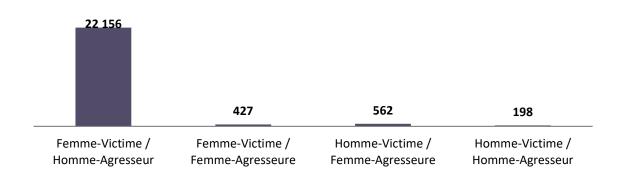
"N" = Population de référence pour l'ensemble de l'étude.

"n" = Sous ensemble "N", à savoir, de la population de référence.

A noter que les non « non réponses » ou « non renseignées » ont été éliminées des différents calculs afin de ne considérer que les informations disponibles pour chaque variable traitée.

DISTRIBUTION DES FICHES VIOLENCES CONJUGALES EN FONCTION DU TYPE DE RELATION CONJUGALE

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales des appels du 3919-France en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences en 2020



Source: FNSF 3919-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'un entretien avec une écoutante du 3919, hors non renseignées pour les variables « sexes de la victime » et « sexe l'agresseur ». Hors « NSP ».

Note: n (victimes) = 23 343 fiches. Taux de réponse: 98%.

^{14 23 343} fiches indiquent le sexe de la victime et celui de l'auteur des violences conjugales.

Au niveau national, 97% des appels ayant pour motifs les violences conjugales concernent des situations où **la victime est une femme**. Cette proportion est stable depuis la création du service en 1992.

Les relations conjugales hétérosexuelles, où la femme est une victime et l'homme un agresseur, prédominent. Elles représentent 95% de l'ensemble des types de relations conjugales (hétérosexuelle, lesbien, gay). Il convient de noter que l'échantillon relatif aux couples homosexuels est bien trop faible pour être considéré dans l'analyse (idem pour les hommes victimes de violences conjugales). Néanmoins on note plus d'appels les concernant.

Figure 4 - Nombre de fiches violences conjugales en fonction du sexe de la victime et du sexe de l'auteur.e de violences 2014 et 2020

Sexe de la victime / sexe de l'agresseur/Année	2014	2014	2015	2016	2017	2018	2020
Ensemble de fiches violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge pour une écoutante (hors pré-accueil)	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100%	100%
Femme-Victime / Homme-Agresseur (FVHA)	96.8	96.8	96.6	97.3	97.1	96,1	94.9
Homme-Victime/ Femme-Agresseure (HVFA)	1.3	1.6	1.7	1.5	1.4	1.8	2.4
Femme-Victime / Femme-Agresseure (FVFA)	1.2	0.9	1,0	0.7	0.9	1.3	1.8
Homme-Victime / Homme-Agresseur (HVHA)	0.7	0.6	0,7	0.5	0.6	0.8	0.8

Source: FNSF 3919-2020.

*Note: Voir commentaires Figure 1.

STATUT DES APPELANT.E.S AU 3919

68% des fiches Violences Conjugales concernent des appels effectués par les victimes (soit 15 048 fiches).

- La part des prises en charge téléphoniques relatives à l'entourage de la victime connait une augmentation de **3 points par rapport à 2019 (13%).** Plus d'un appel sur deux provient des ami.e.s.
- → A l'instar des années précédentes les professionnel.le.s (social, santé, police/gendarmerie et justice) contactent peu le **3919**. Ils représentent 3% des prises en charge téléphoniques. En outre, cela concerne principalement des professionnel.le.s du social et de la santé (765 fiches).

ANALYSE DES RESULTATS RELATIFS AUX SITUATIONS DES FEMMES VICTIMES PRISES EN CHARGE AU 3919 POUR VIOLENCES CONJUGALES EN 2020

PRINCIPAUX MODES DE CONNAISSANCE DU SERVICE 3919

Selon les informations enregistrées dans 10 455 fiches Violences Conjugales.

- C'est principalement grâce aux recherches effectuées par internet que les femmes victimes de violences conjugales prennent en premier lieu connaissance du service (26%). Seul 4.5% des victimes ont déclaré avoir connu le service par la diffusion de documentation (brochure, flyers, presse écrite, annuaire, renseignements...).
- Par rapport à 2019, les médias télévisés (+5 points / 2019) et l'entourage (+2 points / 2019) ont constitué un relais bien plus important pour les victimes en recherche d'informations et de dispositifs d'aide contre les violences conjugales.

Dans l'ensemble, les professionnel.le.s participent peu aux orientations vers le service d'écoute (7%). Cependant, en 2020, le taux déclaration augmente de 3 points, laissant supposer un effort plus important des différents services de communiquer sur le numéro auprès des femmes victimes.

Dans le détail, ce sont les services de santé et de police ou de gendarmerie (5%) qui orientent le plus les victimes vers le 3919, suivis par les services sociaux (2%). L'orientation par les services éducatifs (0.4%) et de justice (0,4%) reste quasi nulle

Fréquentation du service

La fréquentation du service reste identique, d'une année à l'autre. Le service d'écoute **3919** reçoit essentiellement des primo-appelantes.

Pour 86% des femmes victimes de violences conjugales ayant fait l'objet d'une prise en charge au 3919, il s'agit d'un premier appel. Pour 14% des victimes, il s'agit d'un nouvel appel au 3919.

ORIGINE DES APPELS DE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2020

Les données statistiques soulignent que les violences conjugales sont présentes sur l'ensemble du territoire.

En tenant compte du nouveau découpage territorial, ci-dessous le classement des **cinq régions de France** qui concentrent le plus d'appels Violences Conjugales émis vers le **3919** :

- 1 La région Ile de France, (2 927 fiches, soit 26% des FVC)
- 2 La région **Auvergne-Rhône-Alpes**, (1 246 fiches, soit 11% des FVC)
- 3 La région **Occitani**e, (981 fiches, soit 9% des FVC)
- 4 La région **PACA** (955 fiches, soit 9% des FVC)
- 5 La région **Hauts-de-France**, (945 fiches, soit 9% des FVC)

Globalement la répartition des femmes accueillies sur le dispositif **3919** correspond, à quelques disparités près (dans certaines régions nous relevons une légère sous-représentation), à la répartition de la population féminine sur l'ensemble du territoire français (voir *annexe 1* la comparaison des données INSEE avec la répartition par région des données du **3919**). L'Occitanie connait une augmentation importante du nombre de fiches VC (+ 12% par rapport à 2019) et occupe désormais la 3ème place.

L'Ile de France¹⁵ fait figure d'exception puisque l'on y observe une forte surreprésentation des femmes au 3919 (elles représentent plus d'un quart de la population au 3919).

Figure 5 - Répartition des appels au 3919 par régions de femmes victimes en comparaison des données INSEE¹⁶

Régions	Nb de Femmes Victimes 20 et + 3919- France 2020	Nb de Femmes 20 et + INSEE-2020
Île-de-France	2 937	4 832 395
Auvergne-Rhône-Alpes	1 246	3 206 360
Occitanie	981	2 444 444
Provence-Alpes-Côte d'Azur	955	2 106 864
Hauts-de-France	945	2 338 118
Nouvelle Aquitaine	852	2 505 956
Grand Est	762	2 219 632
Pays de la Loire	530	1 514 995
Bretagne	523	1 358 457
Normandie	440	1 330 020
Centre-Val-de-Loire	413	1 028 491
Bourgogne-Franche-Comté	349	1 127 098
La Réunion	84	325 772
Corse	32	145 563
Guadeloupe	21	160 616
Martinique	21	156 199
Guyane	15	91 722
Mayotte	6	72 697
Total	11 102	26 965 399

Source: FNSF Fiches 3919-2020 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2020).

Champ: Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919 Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 74%.

¹⁵ En 2020, cette région disposait de **14 associations sur le territoire.** Ces dernières participent localement à une plus forte visibilité du service d'écoute. Ceci pouvant en partie expliquer les résultats présentés pour l'Ile de France.

¹⁶ Femmes ayant 20 ans et plus.

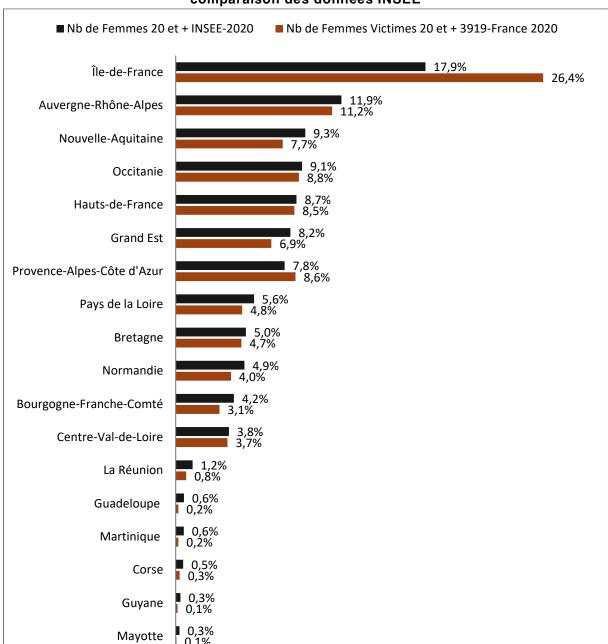


Figure 6 : Répartition des appels au 3919 par région de femmes victimes en comparaison des données INSEE

Source: FNSF Fiches 3919-2020 - INSEE Estimation de la population France Métropolitaine (résultats provisoires arrêtés fin 2020).

Champ: Population féminine 20 ans et plus, France métropolitaine et DROM. Fiches « violences conjugales » (femmes victimes hommes agresseurs) au 3919 Hors non renseignées.

Note : taux de réponse 74%.

SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE DES VICTIMES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES EN 2020

AGE DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ET DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

79% de fiches sont renseignées pour les victimes (soit n= 11 924 fiches) et 39% (n = 5 828 fiches) de fiches violences conjugales précisent l'âge des auteurs de violences.

Figure 7 – Répartition par tranches d'âge des femmes victimes et des agresseurs de violences conjugales au 3919

Classe d'âge	Victimes	Agresseurs
< 20	1,6%	0,9%
20-29	18,3%	12,8%
30-39	31,2%	29,4%
40-49	25,1%	26,0%
50-59	14,0%	15,8%
60-69	6,3%	9,1%
>70	3,5%	6,1%
Total	100,0%	100,0%

Source: FNSF 3919-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

- ♣ Un cinquième des prises en charge téléphoniques au 3919 concernent des femmes ayant moins de 30 ans.
- Les moins de 20 ans représentent moins de 2% des victimes de violences ayant fait l'objet d'une prise en charge au **3919** (idem 2019).
- 👃 31% des agresseurs et 24% des victimes sont âgées 50 ans et plus.

Les victimes sont en général plus jeunes que les agresseurs concernés. 57% des agresseurs et 49% des victimes ont plus de 40 ans. Par ailleurs, les auteurs de violences conjugales ont en moyenne 44 ans et les victimes 41 ans.

Les femmes ayant entre 18-25 ans représentent 10% des victimes de violences conjugales prises en charge au 3919.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES VICTIMES

La majorité des victimes et des auteurs de violences conjugales sont de nationalité française. En 2020, 75% des victimes ont déclaré être de nationalité française sur les 3 159 fiches renseignées.

Les femmes étrangères victimes de violences conjugales se déclarant en situation irrégulière restent minoritaires au **3919**.

SITUATION MATRIMONIALE ET DOMICILE DES VICTIMES EN 2020

TYPE DE RELATION CONJUGALE

Lors de l'entretien téléphonique, 89% des victimes ont rendu compte de leur situation matrimoniale et précisé ainsi leur lien avec l'auteur des violences.

- ♣ Dans 75% de ces situations, l'auteur des violences s'avère être le partenaire régulier de la victime (donnée constante). 40% des victimes déclarent être mariées et 27% être concubines.
- L'ex-partenaire de la victime peut être également l'auteur des violences. C'est le cas dans 24% des situations traitées en 2020. En outre, Dans 46% de ces situations, la rupture a eu lieu il y a plus d'un an et les violences se poursuivent. Les violences conjugales ne prennent donc pas, toujours, fin lors de la rupture mais peuvent se poursuivre bien après.

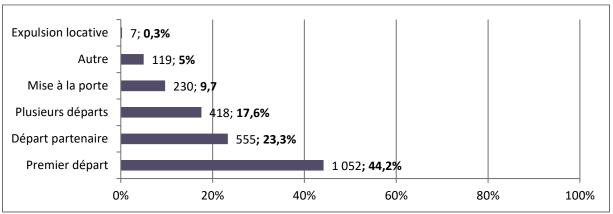
LIEU DE RESIDENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

La cohabitation ou non avec l'auteur des violences constitue un enjeu important dans le parcours de sortie des violences conjugales.

Près de 77% des victimes de violences conjugales ont abordé la question du logement lors de l'entretien d'écoute.

- Lors de l'appel, plus de la moitié des femmes victimes de violences conjugales occupent encore le logement du couple ou celui du partenaire (55%).
- 🖊 31% des victimes résident dans leur propre logement.
- ↓ 18% des victimes de violences conjugales, déclarent une situation résidentielle complexe, au moment de l'appel (Hôtel, CHRS, à la rue, chez un tiers, domicile du partenaire autre).
- ♣ 35% des victimes ayant déclaré être à la rue, lors de l'appel, ont été « mises à la porte » par leur conjoint. Pour 49% d'entre elles cela fait suite à un premier départ.

Figure 8 – Motif de non cohabitation avec l'auteur des violences, au moment de l'appel (n= 2 381)



Source: FNSF 3919-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note: taux de réponse 16%.

16% des fiches Violences Conjugales rendent compte des raisons pour lesquelles les victimes ne résident plus au moment de l'appel avec l'auteur des violences.

- ♣ Au moment de l'appel 44% d'entre elles étaient hors du logement habituel et il s'agissait d'un premier départ, suite aux violences conjugales. 18% des victimes ont effectué plusieurs départs du domicile habituel.
- Le départ du partenaire violent a concerné près d'un quart des situations de violences (soit 23%) ayant fait l'objet d'un appel au 3919.
- ♣ Suite aux violences conjugales, 230 femmes ont été mises à la porte par leur agresseur.

VIE FAMILIALE ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES ENFANTS EN 2020

SITUATION FAMILIALE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

A l'instar des années précédentes, plus de quatre femmes sur cinq (80%) victimes de violences conjugales ont au moins un enfant.

- 83% des fiches indiquent que ce sont des enfants du couple.
- Dans 45% de ces situations d'écoute les femmes victimes déclarent 2 et 3 enfants.

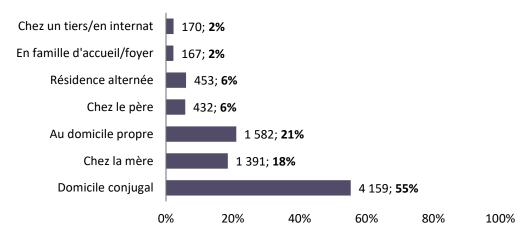
La grossesse, la naissance ou l'adoption sont les facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences les plus cités (cf. Infra partie « Contextes d'aggravation »). Le fait d'avoir des enfants en bas âge est aussi un des facteurs de risque observés au **3919**.

En 2020, selon les 10 225 fiches répertoriant le nombre d'enfant par femme, plus de 19 598 enfants sont concernés par les violences conjugales.

LIEUX DE RESIDENCE DES ENFANTS EXPOSE.E.S AUX VIOLENCES CONJUGALES

Les enfants sont également les premières victimes des violences conjugales en y étant soit exposés et/ou victimes de maltraitance directes. Ainsi, lorsqu'il y a l'existence de violences au sein du couple, le lieu de résidence des enfants revêt une importance considérable.

Figure 9 – Lieu de résidence des enfants déclaré au 3919 par les femmes victimes de violences conjugales (n= 7 526)



Source: FNSF 3919-2020.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 74%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Sur les 7 526 fiches Violences Conjugales dans lesquelles le lieu de résidence de l'enfant est précisé, 55% des femmes victimes de violences conjugales ont indiqué que leur(s) enfant(s) réside(nt) au domicile conjugal.

- En 2020, 2% des victimes ont déclaré que leur(s) enfant(s) fait l'objet d'un placement en famille d'accueil ou en foyer (idem 2019). Au minimum, 394 enfants sont concerné.e.s par ces mesures.
- ➡ Malgré les violences conjugales, dans plus d'une situation sur dix, l'enfant réside pourtant chez le père ou est en résidence alternée (12%)¹¹.
- → Dans 4% de ces situations de violences conjugales les enfants sont séparé.e.s de leur mère et ne bénéficient pas d'un lieu de résidence stable. Ceci pouvant être une des conséquences directes des violences conjugales.

En 2020, 10 225 femmes ont déclaré avoir au moins 1 enfant (dont 170 sont également enceintes)

¹⁷ Selon les données publiées en 2015 par le ministère de la justice concernant les décisions JAF sur la résidence des enfants mineurs en 2012¹⁷, sur l'ensemble de ces divorces prononcés (66 400) par la ou le juge, dans 5% des situations il est question d'une résidence habituelle chez le père et dans 21% des situations d'une résidence alternée (ces données ne désignent, ne distinguent pas les situations de violences conjugales).

52% d'entre elles ont précisé la nature des violences subies par leur(s) enfant et leurs manifestations. On considère que 100% des enfants sont victimes de ces violences. Parmi eux certains subissent des maltraitances directes.

Parmi celles-ci:

- 17. 97%¹⁸ des victimes ont déclaré que leurs enfants sont exposés (témoins) aux violences et 31% qu'ils sont victimes de maltraitances.
- **18.** 249 (5%) des victimes ont dénoncé des comportements violents de leur(s) enfant(s) exercés à leur encontre ou vers une tierce personne. Les violences exercées par ces enfants constituent un des symptômes du traumatisme subi dans le cadre des violences conjugales.

Nous n'observons pas d'évolution notable concernant ces données.

CONSEQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

Ces violences ont de nombreuses conséquences sur les enfants qui sont victimes des agressions perpétrées au sein du couple. 37% des victimes ont dénoncé les conséquences des violences conjugales sur la santé globale de leur(s) enfant(s) (soit 3 752 victimes). Parmi lesquelles :

- ♣ 95% d'entre elles ont cité la peur, l'anxiété, l'angoisse et le stress comme principales conséquences et 24% ont décelé une perte d'estime de soi et un sentiment de culpabilité chez leur(s) enfant(s).
- **♣** 20% des victimes ont indiqué que leur(s) enfant(s) manifeste(nt) également des signes de dépression, de lassitude et de fatigue.

Par ailleurs, sur l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales de notre échantillon, 9% des victimes ont révélé l'impact des agressions sur le comportement des enfants.

Les conséquences les plus fréquemment citées sont l'isolement, le repli sur soi, la violence mais aussi l'impulsivité et les accès de colère. Ces conséquences sont l'expression des souffrances vécues par les enfants victimes. La prise en compte des enfants victimes des violences conjugales, sous différentes formes d'accompagnement (en individuel ou en ateliers collectifs) est indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour prévenir les violences et améliorer la santé globale des enfants, y compris leur scolarité, les relations avec les tiers et dans les relations amoureuses.

¹⁸

SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS EN 2020

SITUATION PROFESSIONNELLE

Les données présentées ci-dessus permettent de distinguer l'activité des femmes victimes de violences conjugales ainsi que celle de leur agresseur. Bien que partielle (5 352 fiches renseignent sur l'activité de la victime et 4 450 fiches celle de l'agresseur), nous pouvons confirmer les tendances observées les années précédentes.

En ce qui concerne la situation face à l'emploi :

- 53% des victimes seulement ont un emploi pour 69% (deux tiers) des auteurs (Cet écart est presque trois fois plus important au 3919 que dans la population générale¹⁹).
- ≠ 21% des victimes sont sans emploi (inactive ou au foyer) pour 12% des agresseurs

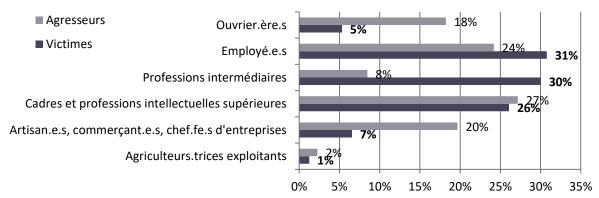
L'inactivité des deux partenaires est identifiée dans l'enquête ENVEFF²⁰ comme étant un facteur aggravant des violences conjugales.

Contrairement aux auteurs des violences, les données nous montrent qu'elles sont plus nombreuses à être affectées par une instabilité de leur activité professionnelle et donc de leur indépendance économique.

- 4 2% des victimes ont indiqué être en arrêt maternité ou en congé parental.
- ♣ Près de 3% ont précisé être en arrêt maladie. Cela représente 2% pour les agresseurs.
- ≠ 5% des victimes ont signalé être en situation de handicap, d'invalidité. Ce chiffre descend à moins de 2% pour les auteurs de violences conjugales.

En ce qui concerne la situation socioprofessionnelle :

Figure 10- Répartition des victimes et des agresseurs selon leur groupe socioprofessionnel



Source: FNSF 3919-2020.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note: n (victimes) = 1 317, n (agresseurs) = 1 343. Taux de réponse: 9%.

¹⁹ Insee, enquête Emploi.

²⁰ Maryse Jaspard et al. ENVEFF, La documentation française, juin 2002

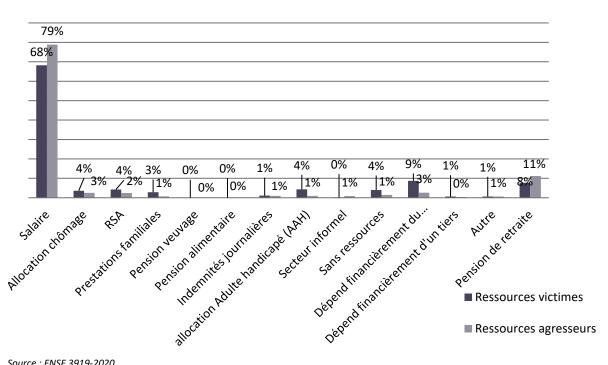
Tous les groupes socioprofessionnels sont représentés au 3919. Les violences conjugales affectent l'ensemble des femmes quel que soit leur groupe professionnel d'appartenance et leur statut d'activité. Lorsque les emplois sont précisés par les victimes on note :

- Pour les employé.e.s : 31% des victimes et 24% des agresseurs.
- 🖶 Une surreprésentation des agresseurs chez les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (20% des auteurs et 7% des victimes) ainsi que chez les ouvriers (18% des auteurs et 5% des victimes).
- 🖶 Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 26% des victimes et 27% des agresseurs.

Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangère (39%) est inférieur à celui des femmes de nationalité française (56%).

LES RESSOURCES

Figure 11 - Répartition des victimes et des agresseurs selon leurs ressources



Source: FNSF 3919-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note: n (victimes) = 4 192, taux de réponse: 28% et n (agresseurs) = 3 880. Taux de réponse: 26%. Plusieurs réponses possibles, somme des

Les auteurs de violences ont davantage de ressources « propres » (salaires) que les victimes de violences conjugales.

Ces dernières sont plus fortement touchées par une instabilité professionnelle ce qui peut constituer un obstacle à leur indépendance économique.

Lorsque les données concernant les ressources sont disponibles on observe que dans près d'une situation sur dix les victimes dépendent financièrement du partenaire violent. A l'inverse, moins de 3% des victimes déclarent que leur agresseur dépend financement d'elles.

PRINCIPALES VIOLENCES SUBIES PAR LES VICTIMES EN 2020

Solidarité Femmes distingue six types de violences compris dans la fiche Violence Conjugale du 3919 :

Violences Verbales (cris, injures, ...)

Violences Psychologiques (humiliation, menaces...)

Violences Physiques (coups, brulures, séquestration...)

Violences Sexuelles (viol conjugal, pratique sexuelle imposée, ...)

Violences Économiques (privation de ressources, interdiction de travailler, ...)

Violences Administratives (confiscation de papiers, limite d'accès aux droits, ...)

Figure 12 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales

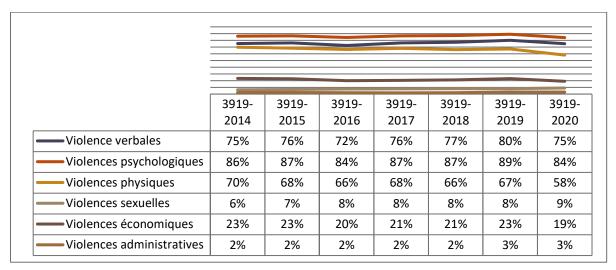
Principales violences déclarées en 2020	Nb de Victimes	Nb de faits déclarés	
Violences psychologiques	12 622	50 302	
Violences verbales	11 360	28 840	
Violences physiques	8 788	16 132	
Violences économiques	2 800	4 671	
Violences sexuelles	1 311	1 897	
Violences administratives	388	544	

Source: FNSF 3919-2020.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques. On note entre 2014 et 2020 une baisse du taux de déclarations portant sur les violences physiques (-12 points) et une hausse sensible des violences sexuelles depuis 2016.

Figure 13 – Evolution 2014-2020 des taux de déclarations de violences subies par les victimes par nature de violences



Source: FNSF 3919-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non rensejanées.

Note: N-2020=15 048 (victimes); N-2019=12 656 (victimes); N-2018=10 988 (victimes); N-2017=9 632 (victimes). N-2016=9 480 (victimes); N-2015=11 300 (victimes); N-2014=12 047 (victimes). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

L'expression « femme battue » est donc loin d'englober l'ensemble des violences conjugales. En effet, celles-ci s'inscrivent dans un continuum de violences et se caractérisent par des faits multiples souvent cumulatifs allant de l'insulte, aux coups, en passant par le viol, ou le contrôle et le dénigrement permanent en alternance avec des périodes d'accalmie.

Près de 2% des femmes victimes de violences conjugales ont déclaré subir d'autres types de violences associées aux violences conjugales. Il s'agit principalement de violences intrafamiliales.

TYPOLOGIE DES VIOLENCES CONJUGALES : DONNEES

Presque toutes les femmes victimes de violences conjugales subissent des **violences psychologiques** qui se cumulent le plus souvent avec d'autres formes de violences.

Au 3919, les femmes dénoncent en moyenne plus de 2.7 types de violences conjugales.

Notons que les données ci-dessous présentent des totaux supérieurs à 100%. Cela s'explique par le fait que les victimes **cumulent plusieurs formes de violences.**

Les trois premières violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales au cours de l'entretien sont les violences psychologiques, les violences verbales et les violences physiques.

84% des victimes ont déclaré des **violences psychologiques.** Ce sont principalement les humiliations, sarcasmes, reproches (85%) ainsi que les dénigrements, mépris (84%)

qui sont citées. En outre, En 2020, plus d'une femme sur dix a dénoncé, lors de l'écoute, avoir été menacée de mort (13%).

- **75**% des victimes ont dénoncé des **violences verbales** qui se manifestent principalement par **des insultes et injures (91%).**
- **↓ 58%** des victimes de violences conjugales, au **3919**, ont dénoncé des **violences physiques** à leur encontre, parmi lesquelles les coups à main nue, les coups de pied et de tête restent les plus cités (72% des victimes). Plus de **1 femme victime sur dix déclare avoir été victime d'une tentative d'étouffement (1 011)** ou de strangulation et **118 femmes dénoncent une tentative de meurtre** ou de défenestration.
- **9% (1 311 femmes)** des femmes ont déclaré avoir été victimes de **violences sexuelles**. Le viol conjugal demeure la première violence sexuelle subie par les femmes au sein du couple (+12% /2019).
- **19%** des femmes ont dénoncé des **violences économiques au sein de leur couple.** Il s'agit avant tout de chantage économique (50%), de non-participation aux charges, d'un contrôle des dépenses exercé par l'agresseur (22% respectivement) et de privation de ressources (16%).
- Les violences administratives ont été déclarées par 3% des femmes victimes de violences conjugales. 47% d'entre elles ont subi du chantage administratif.

CONTEXTE D'APPARITION ET D'AGGRAVATION DES VIOLENCES EN 2020

Des changements d'ordre professionnel, social, économique, conjugal et / ou de santé sont autant de facteurs pouvant favoriser la survenue ou le développement des agressions. Les données présentées dans cette partie rendent compte des éléments contextuels d'apparition et/ou d'aggravation des violences évoquées par les femmes victimes de violences conjugales lors de l'entretien au **3919**.

CONTEXTE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les victimes de violences conjugales ont mentionné comme facteurs d'aggravation ou d'apparition des violences :

- la situation conjugale et familiale (3 132 victimes soit 21%)
 - → Plus de la moitié des victimes identifient les violences dès le début la relation (56%) et dans plus de 9 situations sur 10 il s'agit de violences psychologiques et verbales. Les violences physiques apparaissent dans 74% des situations dès le début de la relation.
 - 23% indiquent le divorce ou la séparation.
 - Pour 12% il s'agit de l'arrivée de leur(s) enfant(s).
 - Les violences physiques sont identifiées au moment d'évènements tels que la grossesse, l'arrivée d'un enfant, le mariage ou le PACS et la rupture du couple (divorce,

séparation). Les violences sexuelles sont plus significativement identifiées au moment de la séparation, du divorce.

- la situation professionnelle en lien avec leur santé

10% (1 496 victimes) des femmes ont indiqué que leur situation professionnelle (perte d'emploi, arrêt de travail...) en lien avec leur santé physique et/ou psychologique a joué un rôle dans l'apparition ou aggravation des violences.

Parmi elles, 65% ont signalé des problèmes de santé mentale et/ou physique (dépression, handicap et troubles psychologiques).

- la situation liée au comportement de l'auteur des violences (pour 51% des victimes) avec :
 - 4 77% l'autoritarisme du conjoint, mari, compagnon ou ex.
 - 26% la jalousie du partenaire.
 - ♣ 22% l'addiction à l'alcool ou aux drogues.

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES ET/OU PERPETREES PAR LES VICTIMES ET LES AGRESSEURS

ANTECEDENTS DE VIOLENCES SUBIES

Les violences subies pendant l'enfance et/ou l'adolescence peuvent avoir pour conséquences des comportements violents ou une répétition de violences à l'âge adulte.

Victimes

1 972 (13%) des femmes victimes au 3919 en ont témoigné lors de l'appel.

- 47% d'entre elles ont révélé une exposition à des violences parentales, (maltraitances directes ou exposition à des violences conjugales), pendant l'enfance et/ou l'adolescence.
- 4 26% ont été violentées lors d'une précédente relation conjugale.
- 105 victimes ont révélé des agressions sexuelles et viols durant l'enfance.

Agresseurs

1 358 (9%) des victimes ont témoigné sur le parcours de l'agresseur.

- 4 ¾ des victimes ont indiqué une exposition des auteurs aux violences/maltraitances parentales (76%).
- ≠ 38 femmes victimes ont indiqué des agressions sexuelles subies par leur agresseur pendant l'enfance (soit près de 3% des situations).

ANTECEDENTS DE VIOLENCES PERPETREES

Victimes

Les victimes sont peu nombreuses à avoir déclaré des violences commises par elles-mêmes envers autrui (0.2% des victimes soit 28 situations).

Agresseurs

10% des victimes (1 493 situations) ont précisé les antécédents de violences exercées par leur conjoint violent.

- ♣ Dans la majorité des situations (787 situations, soit 53%), il s'agit de violence envers l'ex partenaire.
- Dans 447 situations les violences ont été perpétrées sur une autre personne que la compagne (bagarres fréquentes).
- 44 crimes (dont 11 meurtres et 34 viols) précédant la relation conjugale ont été dénoncés.
- ♣ 229 victimes ont déclaré des antécédents de violences sur enfant commis par l'agresseur (dont un enlèvement d'enfant).

CONSEQUENCES DES VIOLENCES SUR LES VICTIMES DECLAREES EN 2020

Santé

Près de 3/4 des victimes (10 619 femmes) ont témoigné des conséquences des violences conjugales sur leur santé.

- ♣ Dans la majorité des situations, il s'agit de problèmes d'ordre psychologique :
 - 9/10 déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (93%).
 - 2 femmes sur 3 (66%) disent ressentir une perte d'estime de soi de la dépression, de la lassitude et de la fatigue
 - Pour 7% : pensées suicidaires et tentatives de suicide (762 femmes).
- → Pour 16% des conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées (1
 743 femmes). Un taux de déclaration supérieur de 8 points par rapport à 2019.
- ↓ 151 victimes ont révélé une consommation abusive d'alcool, de drogues et autres stupéfiants.

En moyenne, près de 3 problématiques de santé sont révélées par les victimes ayant témoigné.

Répercussions sociales et professionnelles

50% des victimes ont dénoncé les conséquences sociales, économiques et administratives des violences conjugales²¹.

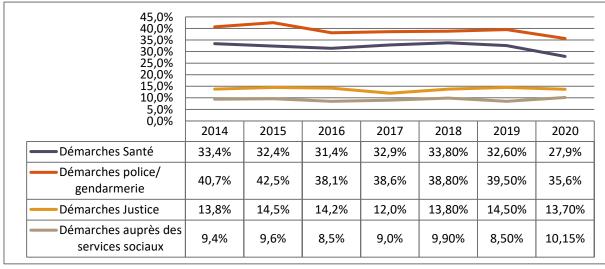
Elles se traduisent principalement par :

- Honte et sentiment de culpabilité (86%)
- ♣ Isolement des victimes par l'agresseur (72%).
- ♣ Une situation économique précaire signalée par un surendettement, un licenciement, un abandon du travail, de la scolarité ou d'une formation, une dépendance financière et d'une mise sous tutelle (10%).
- ♣ Une instabilité résidentielle pour 18% des victimes.

DEMARCHES ENTAMEES PAR LES FEMMES VICTIMES

Bien que les services de police et de santé demeurent les plus sollicités par les femmes victimes de violences conjugales, par rapport à 2019, on observe une baisse relativement importante du taux de déclaration pour presque toutes les typologies de démarches. Les confinements successifs ayant marqué l'année 2020 ont eu impact certain sur la fréquentation des différents services d'aide. Les victimes ont eu plus de difficulté à contacter et/ou à se saisir des institutions compte tenu, entre autre, des nouvelles modalités d'exercice qui ont pu pour certaines en modifier les conditions d'accès. Les différents confinements et restrictions ont également provoqué un ralentissement de l'activité de ces services.

Figure 14 – Evolution des démarches déclarées par les victimes au 3919 entre 2014 et 2020



Source: FNSF 3919 2014-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Note: $N-2020 = 15\,048$ (victimes); $N-2019 = 12\,656$ (victimes); $N-2018\,10\,988$ (victimes); $N-2017 = 9\,632$ (victimes); $N-2016 = 9\,480$ (victimes); $N-2015 = 11\,300$ (victimes); $N-2014 = 12\,047$ (victimes). Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

_

²¹ n= 7491 FVC.

Au 3919, plus d'1 victime sur 2 a déclaré avoir effectué au moins une démarche en 2020 (52%).

Services de police / gendarmerie

36 % des victimes (5 364) ont effectué au moins une démarche auprès des services de police/gendarmerie (soit -2.9 points/2019).

- ♣ Plus d'1 victime sur 2 (3 118 soit 58%) a porté plainte.
- 21% ont déposé une main courante ou un PVRJ²².

La part des mains courantes dans l'ensemble des démarches effectuées auprès des services de police diminue par rapport à 2019. Elle peut refléter une stratégie de ces services de privilégier les dépôts de plainte.

♣ 26% des victimes ont effectué un signalement téléphonique. Une légère augmentation constatée lors des différents confinements.

Services de santé

28% femmes (4 200) ont déclaré avoir entrepris des démarches auprès de différents services de santé (soit -4.7 points/2019).

- ♣ Plus d'1 victime sur 2 a consulté un médecin généraliste (51%) et 32% ont sollicité un.e psychiatre et/ou psychologue.
- 1 500 femmes (soit 36%) ont indiqué avoir connu une suite à ces démarches auprès d'un service de santé.
 - Pour 97% de ces victimes un certificat médical.
 - Pour 36% (533 femmes), obtention d'une ITT.

Services de justice

14% des victimes (n= 2 062) ont précisé avoir déclenché des démarches (souvent plusieurs) auprès des services de justice (idem 2019).

- ♣ Dans plus de 8 situations sur 10 les victimes ont fait appel à un avocat (80%) et 25% d'entre elles ont demandé le divorce ou une dissolution du PACS.
- → Dans 158 situations, une requête a été déposée en vue de l'obtention d'une ordonnance de protection.

Services sociaux

1 528 victimes de violences conjugales ont indiqué avoir consulté un service social suite aux agressions (10%). Les démarches entamées auprès des services sociaux ont abouti dans 14% des situations.

Près de trois quarts ont fait appel à un.e assistant.e social.e.

²² Procès-verbal de renseignement judiciaire.

On observe pour les enfants :

- ♣ Dans 51%²³ des situations une procédure concernant l'ASE²⁴ ou AEMO²⁵ mise en place.
- ♣ Une mesure de placement des enfants effectuée dans 29 situations.
- ♣ Une mise en sécurité par éloignement géographique a été requise pour 13 victimes de violences conjugales via le 3919 contre 4 en 2019.²⁶Le confinement a eu un impact certain sur les demandes de mise en sécurité via le numéro d'écoute national.

TYPES DE SOUTIEN

TYPES DE SOUTIEN

Figure 60 – Types de soutien social déclarés par les femmes victimes de violences conjugales (6 579)

	N	%
Famille	3 184	48
Ami.e, proche	1 969	30
Aucun	1 627	25
Professionnel.le santé	813	12
Professionnel.le justice/police	688	10
Professionnel.le services sociaux	410	6
Collègue, employeur	228	3
Autre	128	2
Nouveau/elle partenaire	51	1

Source: FNSF 3919-2020.

Champ : ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées. Note : taux de réponse 44%. Plusieurs réponses possibles, somme des % supérieure à 100.

Une sortie plus rapide et pérenne des violences conjugales reste fortement conditionnée par la capacité des victimes à pouvoir s'appuyer sur leur entourage et/ou sur un réseau d'acteurs institutionnels, entre autres.

En 2020, 6 579 femmes victimes de violences conjugales ont abordé ces questions lors de l'écoute, parmi lesquelles :

- La famille constitue le premier soutien mentionné par les victimes (48%) suivi des amis proches (30%).
- 4 29% des victimes ont déclaré pouvoir compter sur le soutien de professionnel.le.s.
- Cependant, 25% des victimes ont indiqué n'avoir reçu aucun soutien.

²³ Calcul effectué sur les 220 femmes ayant déclaré une suite à leurs démarches réalisées auprès des services sociaux.

²⁴ Aide sociale à l'enfance.

²⁵ Action éducative en milieu ouvert.

²⁶ Dispositif de mise en sécurité des femmes victimes de violences mis en place par le Réseau Solidarité Femmes dans une structure d'hébergement spécialisé.

REPONSES APPORTEES AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES A L'ISSUE DE L'ENTRETIEN

Dans le cadre des missions dévolues au service **3919**, l'écoute et le soutien téléphonique demeurent les premières réponses apportées aux femmes prises en charge. L'entretien permet également de délivrer aux victimes des informations et des renseignements stratégiques dont l'objectif est la sortie des violences conjugales.

Dans plus de 9 situations sur 10 les premières demandes exprimées par les victimes concernent l'écoute, le soutien, le conseil et l'aide à la décision (96%).

Seulement 2% des femmes victimes de violences conjugales ont fait la demande urgente d'une orientation vers un hébergement. Cependant, à l'issue de l'entretien et compte tenu des éléments transmis, dans 58% des situations une orientation a été effectuée vers une structure d'hébergement.

Une orientation est proposée prioritairement par l'écoutante en fonction des problématiques et des demandes, ayant émergé lors de l'échange. Plusieurs orientations sont proposées après chaque appel vers les structures spécialisées (Réseau Solidarité Femmes, CIDFF, autres associations comme Femmes Solidaires, Cimade, FDFA ayant un dispositif d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales, référent violences ..), ou généralistes comme les services sociaux de secteur, police, gendarmerie, pompiers, services de santé. Etc. Plus de 3 femmes victimes sur 4 ont eu au moins une orientation vers une association du réseau Solidarité Femmes²⁷.

Néanmoins, en 2020, le confinement a modifié voire limité l'accès aux différentes structures d'accueil qui ont malgré les conditions sanitaires maintenu leur activité en adaptant leurs actions et leurs modalités d'accueil aux nouvelles restrictions.

Observatoire des violences conjugales – 2021

²⁷ n = 7 527 fiches renseignées.

FOCUS -LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES EN SITUATION DE HANDICAP ET D'INVALIDITE, AU 3919, EN 2020

Le handicap et l'invalidité constituent des indices de vulnérabilité qui peuvent servir de prétexte aux violences conjugales ou participer au renforcement de ces dernières. Selon les résultats issus d'une étude de la Drees réalisée en 2020 « Le handicap fait partie des caractéristiques – avec la situation familiale ou l'âge – qui influent le plus sur la probabilité d'avoir subi des violences physiques, sexuelles et verbales » ²⁸.

Néanmoins, malgré une vulnérabilité plus forte liée au handicap ou à l'invalidité, elles ne sont pas assez nombreuses à les dénoncer et à se saisir des dispositifs/institutions pour se mettre en sécurité. La crise sanitaire et les différents confinements qui ont renforcé l'isolement des victimes et complexifié l'accès aux différents services d'aide ont pesé lourdement sur ces publics.

En 2020, 716 appels concernent des victimes en situation de handicap (715 victimes de violences conjugales et 1 de violences sexuelles). Parmi elles, 680 femmes victimes de violences conjugales en situation de handicap/Invalidité (+26% / 2019). Dans 98% de ces situations l'agresseur est un homme (soit 668 situations)²⁹. Elles sont plus de 4 femmes sur 5 à avoir contacté elles-mêmes la plateforme sans l'intermédiaire d'un tiers (81% soit 543 femmes).

Elles représentent donc près de 4% des femmes victimes de violences conjugales (543³⁰ sur 15 048).

Données globales

- ♣ Plus de 4 prises en charge téléphoniques sur 5 concernent des appels effectués par des victimes. C'est bien plus que ce que nous enregistrons pour l'ensemble des situations de violences conjugales. Par ailleurs, 1 appel sur 10 est effectué par un proche. Pour 86% d'entre elles, il s'agit d'un premier appel. On retrouve les mêmes données pour l'ensemble des femmes victimes. Ainsi, 14% d'entre elles déclarent avoir sollicité le numéro plus d'une fois. Elles sont en moyenne bien plus âgées (49 ans) lorsqu'elle contacte le numéro. L'âge pouvant être un facteur de vulnérabilité supplémentaire.
- ♣ Comme l'ensemble des femmes victimes, dans plus de ¾ des situations l'agresseur est le partenaire régulier (78%). Les violences se poursuivent bien après la séparation dans 22% des situations enregistrées.

²⁸ Éva Baradji (DREES), Olivier Filatriau (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, SSMSI), 2020, « Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales », Études et Résultats, n°1156, Drees, juillet.

²⁹ Hors appels de l'étranger.

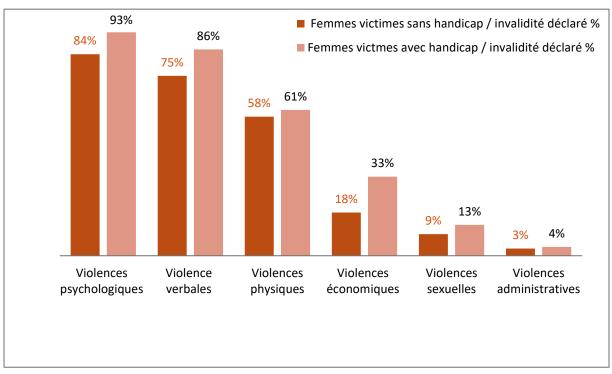
³⁰ Idem.

Seulement 6% des victimes en situation de handicap ou d'invalidité se déclarent en emploi contre 56% des agresseurs.

Les violences

98% des femmes en situation de handicap ont précisé le type violences conjugales subi contre 91% pour l'ensemble des femmes victimes. Elles cumulent en moyenne près de 3 formes de violences différentes.

Figure 1 – Principales violences déclarées par les femmes victimes de violences conjugales en situation de handicap / invalidité



Source: FNSF 3919-2020.

Champ: ensemble des fiches violences conjugales (FVHA) du 3919. Hors non renseignées.

Les principales violences dénoncées demeurent les violences psychologiques, verbales et physiques. Cependant, par rapport à l'ensemble des femmes, elles déclarent bien plus souvent être victimes de violences psychologiques, verbales, économiques et sexuelles. En quelques chiffres :

- Les violences psychologiques sont révélées par 93% des victimes contre 84% des femmes n'ayant déclaré aucune invalidité ou handicap.
- Les violences verbales sont révélées par 86% des victimes contre 75% pour les femmes n'ayant déclaré aucune invalidité ou handicap (dont injures et insultes, 92%).
- Les violences physiques sont révélées par 61% des victimes. Ce sont principalement des coups portés à main nue et des coups de pied (71%).

Concernant les violences physiques les plus graves, (Etouffement, strangulation tentative de meurtre, défenestration, torture) en 2019, des taux de déclaration enregistrés étaient bien plus important pour les femmes en situation de handicap ou d'invalidité. Cette année, les valeurs observées ne montrent pas de différences significatives.

- Les violences sexuelles³¹ sont révélées par 13% des victimes (dont le viol conjugal, 56%). Nous observons pour les viols conjugaux un plus fort taux de victimation des femmes en situation de handicap/invalidité (51% pour les femmes sans invalidité ou handicap). Les taux de déclaration des violences sexuelles les plus graves rejoignent ceux enregistrés pour les autres femmes victimes contrairement à l'année précédente.
- Les violences économiques sont révélées par 33% des victimes en situation de handicap (subtilisation des revenus 12% contre 7% pour les femmes sans invalidité/handicap déclaré).
- Les violences administratives sont révélées par 4% des victimes en invalidité/handicap (confiscation de papiers administratifs, 65%)³².

Dans près de la moitié des situations (52%), les victimes en situation de handicap ou d'invalidité ont considéré qu'elles sont en cause dans l'apparition ou l'aggravation des violences (8% pour les autres femmes). 84% d'entre elles considèrent leur handicap ou invalidité comme étant à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation des violences subies. 71% des victimes en situation de handicap ont évoqué la situation de l'agresseur comme étant un des facteurs ayant favorisé l'apparition ou l'aggravation des violences (50% pour les femmes sans invalidité). Elles dénoncent avant tout l'autoritarisme (77%) et les addictions (27%).

89% déclarent le plus souvent des violences ayant causé des dommages sur leur santé (70% pour les autres femmes) et pour 65% ces violences ont des répercussions sociales et professionnelles importantes (49% pour les autres femmes).

- ♣ Comme l'ensemble des femmes, les problèmes d'ordre psychiatrique et psychologique sont signalés dans la majorité des situations. Plus de 9 femmes dix déclarent ressentir de la peur, de l'anxiété, de l'angoisse et du stress (93%).
- ♣ Pour 31% des femmes victimes, le handicap ou l'invalidité est une conséquence des violences exercées.
- ♣ 13% d'entre elles ont révélé avoir des pensées suicidaires et/ou avoir tenté de suicider (6% pour les femmes sans invalidité). C'est plus qu'en 2019 et pour ces victimes.

-

³¹ Articles 222-28 et 22-29 du code pénal pour les circonstances aggravantes en cas d'agression sexuelle stipule que vulnérabilité de la victime (du fait de son âge, une maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique ou un état de grossesse) constitue une circonstance aggravante du viol et des agressions sexuelles.

³² n=20 Fiches concernées.

- Les conséquences physiques des violences conjugales ont été signalées dans 44% des situations (15% pour les femmes sans invalidité).
- La honte, la culpabilité ainsi que le sentiment d'isolement sont les principales conséquences sociales dénoncées pour l'ensemble des femmes victimes de violences conjugales.

Les démarches

Contrairement aux autres femmes victimes de violences conjugales, les femmes en situation de handicap déclarent, avant tout, avoir sollicité les services de santé (46% contre 27%). En effet, les problématiques liées à leur santé nécessitent une prise en charge bien plus importante des services de santé. Il en de même pour les services sociaux (15% contre 10%). Ces derniers constituent, dès lors, des lieux de repérage des violences et des relais potentiels vers les services de police/gendarmerie et de justice. Par rapport à 2019, les femmes victimes en situation de handicap ou d'invalidité ont également bien plus sollicité les services de police ou de gendarmerie (45% contre 35%)

- Près de la moitié des femmes en situation de handicap (45%) ont déclaré avoir sollicité les services de police/gendarmerie pour déposer plainte et ou effectuer un signalement téléphonique (respectivement 52% et 32%).
- 15% des femmes en situation de handicap (14%) ont réalisé des démarches auprès des services de justice et parmi lesquelles 78% ont consulté un avocat (-12 points /2019).

Demandes / Réponses

Comme pour l'ensemble des femmes pris en charge au 3919, dans plus de 8 situations sur 10 les demandes formulées concernent avant tout de l'écoute, du soutien puis du conseil et de l'aide à la décision. Seulement 4 victimes ont sollicité le service pour un hébergement d'urgence.

Cependant, à l'issue de l'écoute, des renseignements et des conseils prodigués aux victimes, dans 61% des situations une orientation vers un hébergement d'urgence a été réalisée (58% pour les autres femmes). La nécessité d'identifier des dispositifs d'hébergement adaptés pour ce public aux problématiques complexes peut néanmoins limiter les possibilités d'orientation.

Orientations

Il s'agit avant tout d'orientations effectuées vers les différents partenaires de la FNSF et le réseau Solidarité Femmes, ainsi que les associations comme les CIDFF, FDFA, Femmes Solidaires...(53%).

34% des femmes ont été orientées vers une association du réseau Solidarité Femmes.

les pompiers, le	es ont été orientée es services de sante	é. Etc.	,	,

CRISE SANITAIRE COVID-19 EN 2020 IMPACT SUR LA LIGNE D'ECOUTE 3919

En 2020, tout au long de la crise sanitaire la FNSF a fourni un effort considérable pour répondre à l'explosion des demandes de prises en charge téléphonique. Elle a su y répondre en adaptant ses moyens, en réorganisant le service, en s'appuyant sur une forte mobilisation de ses partenaires et des équipes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences des associations de son réseau Solidarité Femmes qui sont venues en renfort.

Comme observé plus avant, la crise sanitaire COVID-19, les confinements et couvre-feux successifs ont eu un impact lourd sur les femmes victimes de violences et donc sur l'activité du 3919.

Les appels ont quasiment triplé lors du premier semestre 2020 comparé au premier semestre 2019 (+192%, soit 64 051 appels supplémentaires).

D'autant que cette crise sanitaire succède à 4 mois de campagne « Grenelle des violences conjugales » de septembre à décembre 2019 où une hausse importante des appels avait déjà été enregistrée.

Entre 2017 et 2020 la ligne nationale d'écoute a connu une augmentation de 114% de son trafic d'appels.

Bilan qualitatif

Durant toute la durée du confinement, la demande du public a été relativement différente des demandes habituelles. En effet, avec le confinement rapide de la population, les femmes victimes de violences se sont senties piégées au domicile avec leur agresseur. Certaines femmes ont pu anticiper un éloignement de leur domicile quand elles ont appris que le confinement allait être mis en place, mais ces situations sont malheureusement restées à la marge.

- Beaucoup de femmes ont témoigné une angoisse anormale à l'idée de se retrouver bloquée avec leur conjoint/mari. Le travail des écoutantes, pour ces appels, a consisté pour l'essentiel à désamorcer l'angoisse, à rassurer, à leur rappeler leurs droits et à leur indiquer les ressources existantes.
- Les appels d'urgence se sont également multipliés. Des femmes ont été dans l'impossibilité d'appeler la police après des épisodes de violences car le conjoint était en permanence présent. Grâce au partenariat créé avec la gendarmerie nationale, un signalement pouvait être effectué directement auprès des forces de l'ordre pour demander une intervention au domicile de la victime.

- Des appels à contenu très lourd ont été enregistrés : tentatives d'homicide, séquestration, violences physiques décuplées, menaces avec armes à feu ou armes blanches, le tout devant les enfants.
- Beaucoup d'appels de tiers (voisins, familles etc....) qui relataient des femmes victimes de leur entourage en danger, ajoutant une autre forme d'intervention pour les écoutantes.

Globalement, cette période de confinement a généré un climat très anxiogène pour les victimes. En première ligne pour faire face à la détresse croissante des victimes et des tiers, les écoutantes ont malgré tout fait face à ces situations délicates. Les dispositifs déployés lors de la crise sanitaire (114, relais des officines de pharmacie, plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles de la police et de la gendarmerie, etc...) ont été des outils appréciés des écoutantes, permettant ainsi d'apporter aux appelant.e.s des dispositifs complémentaires et nécessaires. En effet, le cumul des dispositifs mis en place a permis entre autre de renforcer les possibilités d'orientation et de faciliter les révélations de violences conjugales malgré les confinements et autres mesures restrictives pour lutter contre la Covid-19.

ANNEXES

Figure 1- Distribution des fiches FVHA par départements entre 2014 et 2020

Départements FVHA	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
01 - Ain	130	110	111	77	107	141	164
02 - Aisne	136	118	112	90	92	129	142
03 - Allier	52	47	41	56	51	74	82
04 - Alpes de Haute Provence	37	37	36	38	32	49	54
05 - Hautes Alpes	24	25	27	16	21	22	45
06 - Alpes Maritimes	324	289	215	236	261	315	497
07 - Ardèche	63	66	51	65	82	76	91
08 - Ardennes	45	53	31	42	30	71	69
09 - Ariège	40	22	25	30	18	30	38
10 - Aube	84	71	49	57	67	59	75
11 - Aude	87	84	70	81	75	109	117
12 - Aveyron	32	41	29	30	27	36	43
13 - Bouches du Rhône	473	493	429	455	504	633	740
14 - Calvados	150	114	98	97	106	127	180
15 - Cantal	17	10	15	9	22	17	22
16 - Charente	49	52	28	35	51	57	80
17 - Charente Maritime	136	114	90	96	89	122	182
18 - Cher	48	51	56	43	53	63	89
19 - Corrèze	22	33	32	31	30	31	44
20 - Corse	43	42	43	27	40	40	57
21 - Côte d'Or	146	109	92	86	98	99	142
22 - Côtes d'Armor	116	98	114	105	136	134	150
23 - Creuse	14	24	10	12	17	19	22
24 - Dordogne	96	88	72	71	71	117	103
25 - Doubs	105	106	93	108	122	122	163
26 - Drôme	105	108	95	84	106	107	143
27 - Eure	132	105	82	90	95	122	125
28 - Eure et Loir	113	111	93	80	73	104	111
29 - Finistère	179	182	180	162	153	192	260
30 - Gard	197	189	157	123	183	167	221
31 - Haute Garonne	295	285	249	271	327	347	488
32 - Gers	28	15	20	19	40	39	45
33 - Gironde	354	294	245	260	403	445	580
34 - Hérault	309	317	232	268	313	369	524
35 - Ille et Vilaine	178	186	158	158	231	257	344
36 - Indre	41	29	26	19	44	54	60
37 - Indre et Loire	124	119	100	110	123	132	177

38 - Isère	269	260	224	250	248	322	380
39 - Jura	51	47	28	41	36	41	58
40 - Landes	72	73	69	60	64	78	101
41 - Loir et Cher	68	62	36	40	60	57	84
42 - Loire	127	141	113	94	116	130	169
43 - Haute Loire	23	27	16	17	32	35	32
44 - Loire Atlantique	367	363	310	307	390	474	448
45 - Loiret	160	170	175	152	155	178	248
46 - Lot	19	23	18	27	36	30	47
47 - Lot et Garonne	59	54	46	44	43	66	72
48 - Lozère	5	7	5	6	10	15	7
49 - Maine et Loire	182	121	133	101	160	159	199
50 - Manche	77	56	46	40	53	73	109
51 - Marne	81	105	84	76	109	120	152
52 - Haute Marne	24	34	21	27	26	20	33
53 - Mayenne	34	38	32	33	46	53	49
54 - Meurthe et Moselle	159	144	114	112	116	138	185
55 - Meuse	42	41	23	28	20	23	25
56 - Morbihan	135	143	128	117	129	140	240
57 - Moselle	199	222	165	174	198	250	305
58 - Nièvre	40	37	24	32	26	41	53
59 - Nord	632	627	517	506	606	701	880
60 - Oise	201	196	135	136	158	246	282
61 - Orne	34	40	41	50	61	39	47
62 - Pas de Calais	277	275	243	217	211	276	347
63 - Puy de Dôme	118	89	86	81	92	117	159
64 - Pyrénées Atlantiques	67	89	72	84	93	124	170
65 - Hautes Pyrénées	38	39	53	22	37	44	62
66 - Pyrénées Orientales	101	93	78	98	83	110	129
67 - Bas Rhin	188	205	149	170	211	267	312
68 - Haut Rhin	137	116	79	101	100	139	167
69 - Rhône	600	543	482	476	496	524	716
70 - Haute Saône	39	27	31	24	37	31	38
71 - Saône et Loire	106	106	73	60	67	95	134
72 - Sarthe	94	90	65	87	99	89	178
73 - Savoie	113	90	72	82	100	85	130
74 - Haute Savoie	207	214	171	189	211	251	311
75 - Paris	1023	832	736	764	849	831	1132
76 - Seine Maritime	206	234	154	164	188	248	344
77 - Seine et Marne	571	480	367	395	415	461	643
78 - Yvelines	450	420	347	323	377	403	564
79 - Deux Sèvres	62	69	47	66	68	64	78
80 - Somme	113	120	74	74	101	130	136
81 - Tarn	54	60	49	44	57	75	97
82 - Tarn et Garonne	40	57	30	31	36	52	53

83 - Var	261	241	228	197	268	270	314
84 - Vaucluse	140	145	125	118	143	143	153
85 - Vendée	99	120	71	69	104	117	131
86 - Vienne	68	68	54	55	77	80	112
87 - Haute Vienne	70	54	34	38	64	60	84
88 - Vosges	52	59	42	63	73	78	63
89 - Yonne	81	88	53	52	53	73	54
90 - Territoire de Belfort	17	26	18	17	23	40	29
91 - Essonne	450	355	341	347	356	416	508
92 - Hauts de Seine	529	459	352	384	369	460	652
93 - Seine Saint Denis	782	744	558	538	529	608	790
94 - Val de Marne	637	529	449	429	479	560	693
95 - Val d'Oise	368	386	284	319	346	398	488
971 - Guadeloupe	37	40	30	24	38	53	52
972 - Martinique	52	29	22	27	22	29	41
973 - Guyane	17	12	9	13	9	11	25
974 - Réunion	74	60	65	115	130	140	172
976 - Mayotte	2	6	0	2	4	2	11
988-Nouvelle Calédonie	2	0	1	1	1	2	1
Total	15 926	14 937	12 303	12 467	14 207	16 412	20 948

Source: FNSF 3919 France 2020.

Champ: tout public, France métropolitaine et DROM-COM.

^{*} Total hors « non réponse », « Appel de l'étranger, Polynésie Française, de « Monaco », Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon. Rappel N 2020= 20 948.

Figure 3 – Distribution des fiches victimes (FVHA) par régions entre 2016 et 2020

Région Victimes (ancien	20	2016 201		17 2018		2019		2020		
découpage)	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Alsace	167	1,8	193	2,1	226	2,1	292	2,4	345	2,4
Aquitaine	361	4,0	387	4,2	497	4,7	622	5,1%	705	4,9
Auvergne	118	1,3	106	1,2	140	1,3	176	1,4	210	1,5
Bourgogne	176	1,9	164	1,8	188	1,8	231	1,9	244	1,7
Bretagne	437	4,8	395	4,3	473	4,5	536	4,4	692	4,8
Champagne-Ardenne	135	1,5	152	1,7	172	1,6	204	1,7	214	1.5
Centre	376	4,2	334	3,6	380	3,6	411	3,3	537	3.7
Corse	32	0,4	18	0,2	28	0,3	26	0,2	42	0,3
Franche-Comté	126	1,4	151	1,6	165	1,6	176	1,4	208	1,4
Ile-de-France	2 562	28,3	2 625	28,6	2 832	26,8	3174	25,8	3869	26,8
Languedoc-Roussillon	382	4,2	418	4,6	492	4,7	563	4,6	688	4,8
Limousin	52	0,6	56	0,6	81	0,8	82	0,7	101	0,7
Lorraine	249	2,8	288	3,1	321	3,0	377	3,1	419	2,9
Midi-Pyrénées	337	3,7	335	3,7	429	4,1	479	3,9	583	4,0
Nord-Pas-de-Calais	571	6,3	497	5,4	610	5,8	740	6,0	786	5,4
Basse-Normandie	131	1,4	130	1,4	161	1,5	173	1,4	225	1,6
Haute-Normandie	170	1,9	184	2,0	193	1,8	280	2,3	317	2,2
Pays de la Loire	446	4,9	457	5,0	596	5,6	667	5,4	689	4,8
Picardie	227	2,5	212	2,3	263	2,5	387	3,1	405	2,8
Poitou-Charentes	157	1,7	189	2,1	203	1,9	233	1,9	293	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	783	8,7	792	8,6%	893	8,4	1067	8,7	1252	8,7
Rhône-Alpes	953	10,5	963	10,5	1 082	10,2	1213	9,9	1407	9,7
Drom Com	97	1,1	126	1,4	144	1,4	182	1,5	201	1,4
Total	9 045	100,0	9 172	100, 0	10 569	100,0	12 291	100,0	14 432	100 ,0

Source: FNSF 3919 2020. Champ: Fiches « violences conjugales » (femmes victimes /hommes agresseurs) au 3919, hors non renseignées pour la variable « région ». Note: N-2020 = 15 048, taux de réponse 96%.; N-2019 = 12 656, taux de réponse 97%. N-2018 = 10 988, taux de réponse 96%. N-2018 = 9 632, taux de réponse 95%. N-2016 = 9 480, taux de réponse 94%. N-2015 = 11 300 taux de réponse 95%. N-2014 = 12 047, taux de réponse 95%.



ILS ONT SOUTENU LA FNSF EN 2020



SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES











Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages











Nous adressons nos sincères remerciements à tous les financeurs publics qui nous soutiennent chaque année. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire, a aussi vu un élan de générosité important et essentiel pour les activités Solidarité Femmes. Un grand merci aux fondations Kering, Raja, Face et Nexity, engagées financièrement dès le début du confinement, aux fondations des Femmes et de France et à la fondation Soprasteria ainsi qu'aux mécènes privés comme Axa, Etam, Unibail, Spie et à tous nos donatrices et donateurs, à nos partenaires pour leur mobilisation à nos côtés contre les violences faites aux femmes. Nous remercions également le réseau d'entreprises OneInThreeWomen et Publicis pour leur campagne ainsi que Cindy Bruna, Karen Chataigner et Caroline Vigneaux, ambassadrices de la FNSF, pour leur engagement et leur soutien tout au long de cette année.























































Solidarité Femmes a reçu le label IDEAS. Le Label IDEAS, vecteur de confiance pour les financeurs et les donateurs, atteste de la mise en œuvre par les organisations à but non lucratif, de bonnes pratiques en matière de gouvernance, gestion financière et suivi de l'efficacité de l'action.

Le 3919 - Violences Femmes Info

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés. Appel anonyme et gratuit du lundi au dimanche : 7 jours sur 7, 24h00 heures sur 24 et jours fériés.

La ligne d'écoute a été créée en 1992 par la FNSF pour les femmes victimes de violences conjugales, (Violences conjugales Femmes Info-service soit VCI). En 2007, pour faciliter la mémorisation, le numéro devient le 3919, « Violences Femmes info », et remplace dès lors le numéro à 10 chiffres. Le 3919 est depuis le 1er janvier 2014, le numéro national de référence d'écoute téléphonique et d'orientation à destination des femmes victimes de violences (toutes les violences, violences conjugales, violences sexuelles, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, violences au travail), de leur entourage et des professionnels concernés. Anonyme, accessible, gratuit depuis un poste fixe ou mobile en métropole, comme dans les départements d'outre-mer, ce numéro national garantit une écoute, une information, et, en fonction des demandes, une orientation adaptée vers les dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge.

Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales agissant pour l'égalité femmes/hommes, pour les droits des femmes et luttant contre les violences sexistes et sexuelles qui leur sont faites, soit : l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail, Femmes solidaires, Voix de Femmes, la Fédération Nationale des Centres d'information pour les droits des femmes et des familles, le Collectif féministe contre le viol, la Fédération Nationale du Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines, des Mariages Forcés et autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des enfants, le Mouvement français pour le planning familial, l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, Femmes pour le Dire Femmes pour Agir. Le 3919 assure un premier accueil pour toutes les femmes victimes de violences sexistes. Lorsque c'est nécessaire, il oriente vers les associations nationales ou locales partenaires, les mieux à même d'apporter la réponse la plus adaptée.

Le 3919 et la Fédération Nationale Solidarité Femmes

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales (enquête ENVEFF 2001).

Une femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon (Délégation aux Victimes - Ministère de l'Intérieur). Telles sont les informations qui ont fait prendre conscience à l'opinion publique que la violence conjugale est un fléau social, un problème de société que les pouvoirs publics doivent prendre en compte.

Mais c'est dès 1992, que la Fédération Nationale Solidarité Femmes créait le service téléphonique national d'écoute « Violences Conjugales - Femmes Infos Services », devenu le 3919-Violences Conjugales Info en 2007. En 2014, les missions du 3919 sont donc étendues à la réponse à toutes les formes de violences à caractère sexiste faites aux femmes.

Le 3919 est un numéro d'écoute anonyme et gratuit. Une équipe d'écoutantes professionnelles assure une écoute bienveillante en instaurant un climat de confiance qui permet à la femme victime mais aussi aux tiers de parler de la situation et de clarifier l'analyse qu'elle en fait. L'objectif de cette écoute est de permettre à la personne d'agir, grâce à une information appropriée sur les démarches à suivre et sur le rôle des intervenant.e.s sociales et sociaux. Le but est dans la mesure du possible d'orienter la femme victime vers une association spécialisée qui pourra l'accompagner dans ses démarches.